

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 21

Artikel: Opéra
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192971>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

droit à ces pensions, devaient se présenter à l'Hôtel des Invalides, où ces états de services et ces blessures étaient examinés par un Conseil composé du Directeur et administrateur général de l'Hôtel et d'un certain nombre d'officiers. L'on procédait de même à l'égard des soldats catholiques qui demandaient à y être entretenus.

Les noms de ceux que le Conseil avait jugé être dans le cas de mériter ces pensions, étaient inscrits dans un registre conservé dans l'hôtel et un certificat d'inscription leur était délivré. Ces pensions leur étaient ensuite payées leur vie durant au pays, chaque année, par les soins de l'Ambassadeur de Sa Majesté, en Suisse.

Au cas où le nombre, soit d'officiers, soit de soldats dont les noms se trouvaient inscrits dans le registre, excédait celui des pensions affectées aux uns et aux autres, les officiers et soldats qui étaient en plus succédaient aux pensions qui devenaient au fur et à mesure vacantes dans la suite par le décès des pensionnaires, suivant leur rang d'inscription dans le registre.

La compagnie des Cent-Suisses de la Garde n'avait pas droit à ces pensions, puisque, comme nous l'avons déjà dit, pour faire partie de la Compagnie, il fallait être catholique.

Aigle, 23 avril 1892.

C. T.

On larro ein tribunal.

On larro que s'étai laissi accrotsi tandi que robàvè on lard et dou jambons et qu'on avâi fourrà dedein tot lo drâi, passâvè ao tribunal po ètrè dzudzi. L'avocat qu'on lâi avâi bailli n'avâi pas pu veni et lè dzudzo volliâvont tot parâi lo condanâ; mâ lo gaillâ, qu'étâi on retoo, demandè la parola po derè que du que se n'avocat n'avâi pas pu veni, deman-dâvè qu'on reinvoyâi dè houit dzo.

— Mâ, lâi fâ lo président, on vo z'a prâi su lo fè, que diabe volliâi-vo que l'avocat pouèssè derè po vo defeindrè!

— C'est justameint, monsu lo prési-dent, saré tiureux dè l'ourè.

Une poignée de conseils.

En voyage, contre les piqures de moustiques et autres insectes avec lesquels on est souvent forcé d'avoir des relations cuisantes, il n'y a que le vinaigre pur pour apaiser la démangeaison.

Le cosmétique, la pommade, les huiles parfumées sur la chevelure ou la barbe attirent les mouches. Certains messieurs sont parfois harcelés par ces ennuyeuses bêtes, sans se douter du charme qui leur vaut cet amour. — Le moyen de le rompre est d'employer une simple brillantine sans odeur, faite soimême en mélangeant dans un petit flacon de l'esprit-de-vin et de l'huile d'olive ou d'amende douce.

La menthe, en alcool, est une merveilleuse eau de toilette par sa fraîcheur qui calme instantanément les feux de la peau que les personnes les plus saines peuvent éprouver après de longues marches, de fatigantes excursions, et surtout des transpirations subitement arrêtées.

Les taches de fruits sont tenaces sur les costumes de toile... Pour les enlever, on versera dessus, à travers une passoire, lentement, de l'eau très bouillante.

Le jus de tomate enlève l'encre et la rouille sur le linge et les mains.

Tout vêtement et tout objet de caoutchouc qui ne sert pas constamment se casse. Il faut en entretenir la souplesse par l'humidité, en l'exposant de temps à autre à la pluie, en mouillant, etc., etc.

Une cuillerée à soupe d'essence de térébentine, ajoutée à la lessive, aide puissamment à blanchir le linge.

L'amidon bouilli est beaucoup amélioré par l'addition d'un peu de gomme arabique ou de blanc de baleine.

La cire jaune et le sel rendront propre et poli comme du verre le plus rouillé des fers à repasser; enveloppez un morceau de cire dans un chiffon et, quand le fer sera chaud, frottez-le d'abord avec cette espèce de tampon, puis avec du papier saupoudré de sel.

Joie et casquettes. — Un journal français raconte qu'un pauvre marchand de casquettes était demandé par le juge de paix du chef-lieu pour recueillir l'héritage d'une mendiante encore plus pauvre que lui. Il fallait arriver tout de suite; mais le marchand de casquettes ne put trouver dans la maison que 60 centimes. Il n'y avait pas de quoi payer la voiture; il confie son embarras au conducteur de diligence qui lui paie sa place. Arrivé au chef-lieu, il faut se coucher: même embarras. Un hôtelier prend pitié de l'infortuné légataire et lui accorde l'hospitalité. Mais le lendemain on le voit arriver à l'hôtel portant fièrement un sac d'argent trouvé chez l'intéressante mendiante dans un tas de copeaux.

La joie du pauvre homme était si grande, qu'il ne s'était pas donné la peine de compter son trésor. Il se contenta de peser le sac dont le poids était de quinze kilogrammes. Les témoins de cette scène ne pouvaient modérer ses transports; il prenait mesure à tous les enfants qu'il voyait dans l'hôtel pour leur faire des casquettes.

La « Bourgeoise » à Lyon. — Nous arrivons trop tard pour parler de la magnifique réception faite par la population lyonnaise à cette vaillante société, tous nos journaux en ayant donné déjà le compte-rendu très complet. Mais nous tenons cependant, par ces quelques mots,

à témoigner à ces gymnastes le plaisir que nous avons éprouvé aux divers récits de leur voyage, de leurs succès et des marques de sympathie qui les ont accueillis. Nous les félicitons d'avoir ainsi contribué à resserrer de plus en plus les liens qui nous unissent à notre grande voisine la République française.

Mot en triangle de samedi.

R O N D E
O U I E
N I D
D E
E

Ont deviné: MM. E. Mermod, Clarens; M^{me} Orange, G. Paquet, C. Duparc, Genève; Lectour, au Lieu; Genet, l'Auberson; A. Lecoultré, au Lieu; Steiner, Lausanne; E. Favre, Romont; Amiguet, Gryon. La prime est échue à M. G. Paquet, rue de Lausanne, 15, Genève.

Déclassement.

Remplacer les + par des lettres de manière à lire sous forme d'un S le titre d'une chanson célèbre et horizontalement huit mots.

L + + E
+ I G +
+ A U +
P + R E
A M + S
+ T A +
+ E U +
S + + M

OPÉRA. — Dimanche 22 mai, exceptionnellement, au prix de la comédie, **Mignon**, qui a fait salle comble mardi, et dont la deuxième représentation n'aura pas moins de succès, car on ne se lasse jamais de cette délicieuse musique d'Ambroise Thomas. — Mardi, **Mireille**, musique de Gounod.

L. MONNET.

DUTRUIT, cafetier, à Genève,

précédemment à côté de la Gare, est réinstallé.

RUE DES CORPS-SAINTS

EN HAUT DE COUTANCE

(Vis-à-vis l'angle de Cornavin).

Se recommande à ses amis et anciens clients.

PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité; nombreuses références.

L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrements.

Nous offrons net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 27, 25. Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48, —. — Canton de Genève 3 % à fr. 103,55. De Serbie 3 % à fr. 79, —. — Bari, à fr. 58, —. — Barletta, à fr. 38, —. — Milan 1861, à fr. 38, —. — Milan 1866, à fr. 11,50. — Venise, à fr. 25,50. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 103, —. — Bons de l'Exposition, à fr. 6,50. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 13,50. — Tabacs serbes, à fr. 12, —. *Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres.* — J. DIND & Co. Ancienne maison J. Guilloud — 4, rue Pépinet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers.*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GULLOUD-HOWARD